

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	14
votants	15

L'an deux mille quatorze  
le : cinq juin  
le Conseil Municipal de la commune de Châtres-sur-Cher  
dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie DOUCET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 03 juin 2014

**PRÉSENTS** : Mme DOUCET Sylvie, M. DE CARFORT Claude, Mme MEUNIER Christine, M. MICHENET Gilles, Mmes LEMELLE Adeline, CARDENAS Marie-France, M. DAUNAY Michel, Mme DEVEAUX Martine, MM. PINAULT Michel, NOTAMY Patrick, Mme GILLET Martine, M. BOVAGNET Bernard, Mmes QUELET Cécile, MARCON Angélique.

**ABSENT** : M. FOURRE Maxime, excusé.

**SECRETARE DE SÉANCE** : Mme LEMELLE Adeline.

DÉLIBÉRATION N° V 1-2014 :

**OBJET : AUTORISATION AU MAIRE DE FAIRE ORGANISER UNE BATTUE ADMINISTRATIVE AUX CORBEAUX FREUX ET CORNEILLES NOIRES PAR LE LIEUTENANT DE LOUVETERIE :**

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2013 fixant la liste des animaux classés nuisibles dans le département du Loir-et-Cher,

Considérant les nuisances et les dégâts occasionnés, notamment sur les cultures, par les corbeaux freux et les corneilles noires sur le territoire de la commune,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire intervenir le lieutenant de louveterie pour la destruction de ces nuisibles sur l'ensemble du territoire de la commune.

Après délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à faire intervenir le lieutenant de louveterie pour la destruction à tir des nuisibles (corbeaux freux et corneilles noires) sur l'ensemble du territoire de la commune.**

**INFORMATIONS :**

**1°) Point sur la Maison de Santé** : nécessité de rencontrer les professionnels après avoir fait une estimation des loyers prévisionnels.

**2°) Manifestations à venir :**

- Challenge de foot « Bernard Drivet » le 07 juin,
- Fête de l'école le 14 juin,
- Vernissage de l'exposition de peintures à la bibliothèque le 14 juin.

La séance est levée à 21h45.